

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Decalcifier

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 126: 5 kg

C&L-Nr. 02-2119773813-30-0000

Numéro CAS: 5949-29-1

Numéro CE: 201-069-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Anticalcaire
Utilisation industrielle
Utilisations professionnelles / Domaine public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: DE-97922 Lauda-Königshofen

WWW: www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,
Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 2 de 9

Mentions de danger:	H319 H335	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence:	P102 P261 P264 P280 P305+P351+P338 P312	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières. Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient: Acide citrique monohydraté

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique:	C6 H8 O7 x H2O Acide citrique monohydraté
Numéro CAS:	5949-29-1
Numéro CE:	201-069-1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Rincer la bouche puis faire boire 2 à 4 verres d'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 3 de 9

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre d'extinction.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour protéger la peau et les yeux.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec la substance.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Porter un équipement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Informez si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Nettoyer.

Endiguer les grandes quantités et les pomper dans le réservoir.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Changer les vêtements imprégnés. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 4 de 9

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

- Non conteneur métallique.
- Stocker les récipients hermétiquement fermés au sec.
- A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun:

- Ne pas stocker avec agents oxydants, alcalis, agents réducteurs ou métaux.
- Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Indications diverses:

- Éviter la formation de mélanges de poussières et d'air, à cause du risque d'explosion.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur limite
France: VME	3,5 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
France: VME	7 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.
Autres possibilités: Appareil avec filtre à particules P1 conforme à la norme EN 143.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Changer les vêtements imprégnés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 5 de 9

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	Forme: cristallin incolore à blanc
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	135 - 152 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	(Décomposition)
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	345 °C
La température de décomposition:	> 170°C
pH:	à 10 g/L: 2,2 à 25 °C, 50 g/L: 1,85
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	à 25 °C: (Ethanol) 49 g/L
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: env. 1630 g/L
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	à 20 °C: -1,72 log P(o/w) (OECD 117) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable
Tension de vapeur:	à 20 °C: <= 0,1 hPa
Densité:	à 20 °C: 1,542 g/cm ³
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Risque de formation d'un mélange air-poussière explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	env. 800 - 1000 kg/m ³
Poids moléculaire	210,14 g/mol
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec agents oxydants, agents réducteurs, métaux et bases.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 6 de 9

10.4 Conditions à éviter

Protéger de toute chaleur forte. (Apparition d'eau de cristallisation à l'échauffement.)
Éviter la formation de mélanges de poussières et d'air, à cause du risque d'explosion.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, agent réducteur, métaux, bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: > 170°C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:	DL50 Rat, par voie orale: (Substance exempt d'eau) 3000 mg/kg DL50 Souris, par voie orale: (Substance exempt d'eau) 5040 mg/kg DL50 Rat, intrapéritonéal: (Substance exempt d'eau) 375 mg/kg DL50 Souris, intrapéritonéal: (Substance exempt d'eau) 961 mg/kg
Effets toxicologiques:	Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): non irritant (OECD 404) Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mutagénicité (in vitro, Test d'Ames): négatif (Lit.) Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 7 de 9

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Symptômes

En cas d'inhalation: Peut provoquer des irritations.

Après absorption:

En cas d'ingurgitation de grandes quantités: mal d'estomac, toux, vomissement avec sang.

Remarques générales

Selon les connaissances actuelles, bonne tolérance physiologique (ni mutagène, ni cancérigène ou tératogène).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Effet nocif en raison d'une modification du pH.

Toxicité pour les algues:

IC5 Scenedesmus quadricauda: 640 mg/l/7d (exempt d'eau).

IC5 Mycrocystis aeruginosa: 80 mg/L/8 d.

Toxicité bactérienne:

EC5 Pseudomonas putida: > 10000 mg/L/16h (exempt d'eau).

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna: 1535 mg/L/24h

Toxicité pour le poisson:

CL50 Leuciscus idus: 440 - 760 mg/L/96h (exempt d'eau).

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Biodégradabilité: 97 %/28d (OCDE 301B)

Le produit fait preuve d'une bonne dégradabilité biologique.

Besoins en oxygène:

DBO: 481 mg/g/5d

DCO: 685 mg/g

DThO: 685 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable ($\log P(o/w) < 1$).

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

à 20 °C: -1,72 $\log P(o/w)$ (OECD 117)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 8 de 9

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: ne pas verser de grandes quantités dans l'eau courante ou dans les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 01 99 = Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base.
FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation

Recommandation: Incinération avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023
Version: 9.0
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2023

Decalcifier

Numéro de matière LZB x26

Page: 9 de 9

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Littérature: ICSC 0704

Raison des dernières modifications: Mise à jour d'ordre général

Créée: 18/9/2013

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DBO: Demande biochimique en oxygène
DCO: Demande chimique en oxygène
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
DThO: Demande théorique en oxygène
EC50: Concentration efficace 50%
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
FFDU: Fabrication, formulation, distribution et utilisation
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.